

Bondoufle, le 10 août 2009



Assemblée Générale 2009

Les actionnaires de la société Cybergun sont convoqués en assemblée générale mixte le mardi 23 septembre 2009 à 11 heures, au siège social.

L'ordre du jour porte notamment sur :

- l'approbation des comptes ;
- le versement d'un dividende de 0,31 EUR par action, mis en paiement le 18 novembre 2009 ;
- l'option offerte aux actionnaires entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Par ailleurs, les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double de la société Cybergun, sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée spéciale le 23 septembre 2009 à 10 heures 30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la suppression du droit de vote double
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les avis de réunion valant avis de convocation ont été publiés au BALO du mercredi 5 août. Ils comportent notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires. Ces avis peuvent être consultés sur www.cybergun.com.

Cybergun

Leader mondial du tir de loisir

Qualification Oséo « Entreprise Innovante »

Euronext Paris - Compartiment C - Code ISIN : FR0004031839 – Mnémo : CYB

Contacts Actus Finance

Analystes – Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au 01 77 35 04 36

Journalistes : Nicolas Bouchez au 01 77 35 04 37

www.cybergun.com